HI93715B-0 - Ammonia Medium Range Reagent B

Revision n.8 du 19/02/2025 Imprimè le 25/02/2025 Page n. 1 / 13 Remplace la révision:7 (du 03/03/2023)

# Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

# RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code HI93715B-0

Dénomination Ammonia Medium Range Reagent B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination/Utilisation Détermination de l'ammoniaque dans les échantillons d'eau.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale Hanna Instruments S.R.L.

Adresse str. Hanna Nr 1

Localité et Etat 457260 loc. Nusfalau (Salaj)

Romania Tél. +40 260607700 Fax +40 260607700

Courrier de la personne compétente, personne chargée de la fiche de données de

sécurité. msds@hanna.ro

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à International CHEMTREC 24 heures/365 jours: +1 7035273887; France: +33

975181407; Belgique, Bruxelles: +32 28083237; Centre antipoison Belgique: +32

070245245

# RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

| Substance corrosive ou mélange corrosit pour les                                   | H290 | Peut être corrosit pour les métaux.  |
|--|------|--|
| métaux, catégorie 1  |      |  |
| Toxicité aiguë, catégorie 1  | H300 | Mortel en cas d'ingestion.   |
| Toxicité aiguë, catégorie 1  | H310 | Mortel par contact cutané.   |
| Toxicité aiguë, catégorie 2  | H330 | Mortel par inhalation.   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2 | H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la<br>suite d'expositions répétées ou d'une exposition<br>prolongée. |
| Corrosion cutanée, catégorie 1A  | H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  |
| Lésions oculaires graves, catégorie 1  | H318 | Provoque de graves lésions des yeux.   |
| Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1                       | H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.   |
| Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2                   | H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                     |
|  |      |  |

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:











# HI93715B-0 - Ammonia Medium Range Reagent B

Revision n.8 du 19/02/2025 Imprimè le 25/02/2025 Page n. 2 / 1/3 Remplace la révision:7 (du 03/03/2023)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

Mentions d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H300+H310+H330 Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P501 Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P260 Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

Contient: POTASSIUM TÉTRAIODOMERCURATE (II)

SODIUM HYDROXYDE

Le produit est classé dans les catégories de danger aquatique aigu et à long terme : il est possible de n'utiliser que la mention de danger H410 sur l'étiquette.

#### 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration ≥ 0,1%.

## RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

## 3.2. Mélanges

Contenu:

CE

Identification x = Conc. % Classification (CE) 1272/2008 (CLP)

POTASSIUM TÉTRAIODOMERCURATE (II)

231-990-4

INDEX 10 ≤ x < 20 Acute Tox. 1 H300, Acute Tox. 1 H310, Acute Tox. 2 H330, STOT RE 2 H373,

Aquatic Acute 1 H400 M=100, Aquatic Chronic 1 H410 M=1, Note de

classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: 1, A

STOT RE 2 H373: ≥ 0,1%

CAS 7783-33-7 ETA Oral: 0,5 mg/kg, ETA Dermal: 5 mg/kg, LC50 Inhalation

aérosols/poussières: 0,051 mg/l/4h

SODIUM HYDROXYDE

INDEX 011-002-00-6 10 ≤ x < 20 Met. Corr. 1 H290, Skin Corr. 1A H314, Eye Dam. 1 H318

CE 215-185-5 Met. Corr. 1 H290: ≥ 1%, Skin Corr. 1B H314: ≥ 2% - < 5%, Skin Corr. 1C

H314:  $\geq$  2% - < 5%, Skin Irrit. 2 H315:  $\geq$  0,5% - < 2%, Eye Dam. 1 H318:  $\geq$  2%,

Eye Irrit. 2 H319: ≥ 0,5% - < 2%

CAS 1310-73-2 Règ. REACH 01-2119457892-27

Le texte complet des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

## **RUBRIQUE 4. Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

En cas de doute ou en présence de symptômes, contactez un médecin et montrez-lui ce document.

En cas de symptômes plus graves, demander des secours sanitaires immédiats.

YEUX: Le cas échéant, retirer les verres de contact à condition que l'opération ne présente pas de difficultés. Se laver immédiatement et



## HI93715B-0 - Ammonia Medium Range Reagent B

du 19/02/2025 Imprimè le 25/02/2025 Page n. 3 / 13 Remplace la révision:7 (du 03/03/2023

RUBRIQUE 4. Premiers secours

/ >>

abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

PEAU: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau courante (et si possible avec du savon). Consulter aussitôt un médecin. Éviter tout autre contact avec les vêtements contaminés.

INGESTION: Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin. Rincer la cavité orale à l'aide l'eau courante. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance. Consulter aussitôt un médecin.

INHALATION: Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. En cas de symptômes respiratoires (toux, dyspnée, difficultés respiratoire, asthme), maintenir le blessé dans une position facilitant la respiration. Si nécessaire, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter aussitôt un médecin.

#### Protection des secouristes

Il est vivement recommandé à l'attention du secouriste qui vient en aide à une personne qui a été exposée à une substance chimique ou à un mélange de faire usage d'équipements de protection individuelle. La nature de ces protections est fonction de la dangerosité de la substance ou du mélange, de la modalité d'exposition et de l'ampleur de la contamination. En l'absence d'autres indications plus spécifiques, il est recommandé de faire usage de gants jetables en cas de contact potentiel avec des liquides biologiques. Pour le type d'ÉPI adaptés aux caractéristiques de la substance ou du mélange, faire référence à la section 8.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

EFFETS RETARDÉS: Sur la base des informations actuellement disponibles, aucun cas connu d'effets différés après l'exposition à ce produit n'a été recensé.

#### POTASSIUM TÉTRAIODOMERCURATE (II)

En cas d'intoxication, les composés du mercure agissent comme un poison pour les cellules et le protoplasme. Symptômes d'une intoxication aiguë: le contact avec les yeux entraîne des lésions graves. En cas d'ingestion et d'inhalation de poussières, lésion des muqueuses du tube digestif et des voies respiratoires (goût métallique, nausée, vomissement, douleurs abdominales, diarrhées sanglantes, brûlures intestinales, oedème de la glotte, pneumonie d'aspiration); chute de tension, troubles du rythme cardiaque, collapsus circulatoire et insuffisance rénale; intoxication chronique: inflammation de la cavité buccale avec perte des dents et stomatite mercurielle. Les manifestations principales affectent le système nerveux central (troubles du langage, de la vue, de l'ouïe, de la sensibilité, perte de mémoire, irritabilité, hallucinations, délire etc.).

### SODIUM HYDROXYDE

Irritation et corrosion, Toux, Insuffisance respiratoire, collapsus, mort. Danger de perte de la vue!.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Moyens a conserver sur le lieu de travail pour le traitement spécifique et immédiat

Eau courante pour le lavage cutanée et oculaire.

# RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

#### MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

### DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

#### POTASSIUM TÉTRAIODOMERCURATE (II)

Non combustible. Éviter le choc et le frottement. Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité. En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): vapeurs de mercure, iode, acide iodhydrique

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

HI93715B-0 - Ammonia Medium Range Reagent B

du 19/02/2025 Imprimè le 25/02/2025 Page n. 4 / 13 Remplace la révision:7 (du 03/03/2023

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

# RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

## RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Garantir un système de mise à terre approprié pour les installations et pour les personnes. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les éventuels poussières, vapeurs ou aérosols. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Se laver les mains après utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver dans un lieu aéré et sec, loin de sources d'amorçage. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Maintenir le produit dans des conteneurs clairement étiquetés. Éviter le réchauffement. Éviter les chocs violents. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

Classe de stockage TRGS 510 (Allemagne) : 6.1A

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Références réglementaires:

| CZE | Česká Republika | NAŘÍZENÍ VLÁDY ze dne 10. května 2021, kterým se mění nařízení vlády č. 361/2007 Sb.,   |
|-----|-----------------|---|
|     |                 | kterým se stanoví podmínky ochrany zdraví při práci   |
| DEU | Deutschland     | Forschungsgemeinschaft MAK- und BAT-Werte-Liste 2022 Ständige Senatskommission zur  |
|     |                 | Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe Mitteilung 58  |
| ESP | España          | Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2023  |
| FRA | France          | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en FranceDécret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021  |
| GRC | Ελλάδα          | Π.Δ. 26/2020 (ΦΕΚ 50/Α` 6.3.2020) Εναρμόνιση της ελληνικής νομοθεσίας προς τις διατάξεις των οδηγιών 2017/2398/ΕΕ, 2019/130/ΕΕ και 2019/983/ΕΕ «για την τροποποίηση της οδηγίας 2004/37/ΕΚ "σχετικά με την προστασία των εργαζομένων από τους κινδύνους που συνδέονται με |
|     |                 | την έκθεση σε καρκινογόνους ή μεταλλαξιγόνους παράγοντες κατά την εργασία''»  |
| HUN | Magyarország    | Az innovációért és technológiáért felelős miniszter 5/2020. (II. 6.) ITM rendelete a kémiai kóroki tényezők hatásának kitett munkavállalók egészségének és biztonságának védelméről   |
| HRV | Hrvatska        | Pravilnik o izmjenama i dopunama Pravilnika o zaštiti radnika od izloženosti opasnimkemikalijama na radu, graničnim vrijednostima izloženosti i biološkim graničnim vrijednostima (NN 1/2021)   |
| POL | Polska          | Rozporządzenie ministra rozwoju, pracy i technologii z dnia 18 lutego 2021 r. Zmieniające   |

# HI93715B-0 - Ammonia Medium Range Reagent B

Revision n.8 du 19/02/2025 Imprimè le 25/02/2025 Page n. 5 / 13 Remplace la révision;7 (du 03/03/2023)

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

rozporządzenie w sprawie najwyższych dopuszczalnych stężeń i natężeń czynników szkodliwych

dla zdrowia w środowisku pracy

ROU România Hotărârea nr. 53/2021 pentru modificarea hotărârii guvernului nr. 1.218/2006, precum și pentru

modificarea și completarea hotărârii guvernului nr. 1.093/2006

SVK Slovensko NARIADENIE VLÁDY Slovenskej republiky z 12. augusta 2020, ktorým sa mení a dopĺňa nariadenie vlády Slovenskej republiky č. 356/2006 Z. z. o ochrane zdravia zamestnancov pred

rizikami súvisiacimi s expozíciou karcinogénnym a mutagénnym faktorom pri práci v znení

neskorších predpisov

GBR United Kingdom EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)

EU OEL EU Directive (UE) 2022/431; Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE)

2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive

2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive

91/322/CEE.

TLV-ACGIH ACGIH 2023

### POTASSIUM TÉTRAIODOMERCURATE (II)

| Valeur limite de se | uil  |        |     |            |     |                      |
|---------------------|------|--------|-----|------------|-----|----------------------|
| Туре                | état | TWA/8h |     | STEL/15min |     | Notes / Observations |
|                     |      | mg/m3  | ppm | mg/m3      | ppm |                      |
| AGW                 | DEU  | 0,02   |     | 0,16       |     | INHALA               |
| VLA                 | ESP  | 0,02   |     |            |     | Hg compound          |
| VLEP                | FRA  | 0,02   |     |            |     | Hg compound          |
| AK                  | HUN  | 0,08   |     | 0,32       |     | Hg compound          |
| NDS/NDSCh           | POL  | 0,02   |     |            |     | Hg compound          |
| TLV                 | ROU  | 0,02   |     |            |     | Hg compound          |
| WEL                 | GBR  | 0,025  |     |            |     | Hg compound          |
| OEL                 | EU   | 0,02   |     |            |     | Hg compound          |

Santé - Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

| Sa | Sante - Niveau derive sans ener - Diviel |  |        |        |        |        |        |          |        |  |  |
|----|--|--|--------|--------|--------|--------|--------|----------|--------|--|--|
|    |  | Effets sur les consommateurs Effets sur les travailleurs |        |        |        |        |        |          |        |  |  |
|    | Voie d'exposition                        | Locaux   | Systém | Locaux | Systém | Locaux | Systém | Locaux   | Systém |  |  |
|    |  | aigus  | aigus  | chron. | chron. | aigus  | aigus  | chron.   | chron. |  |  |
|    | Inhalation                               |  |        |        |        |        |        | 0,02     | VND    |  |  |
|    |  |  |        |        |        |        |        | mg/m3 8h |        |  |  |

#### SODIUM HYDROXYDE

| Valeur limite de se | euil |        |     |            |     |                      |  |
|---------------------|------|--------|-----|------------|-----|----------------------|--|
| Type                | état | TWA/8h |     | STEL/15mir | า   | Notes / Observations |  |
|                     |      | mg/m3  | ppm | mg/m3      | ppm |                      |  |
| TLV                 | CZE  | 1      |     | 2          |     |                      |  |
| VLA                 | ESP  |        |     | 2          |     |                      |  |
| VLEP                | FRA  | 2      |     |            |     |                      |  |
| TLV                 | GRC  | 2      |     | 2          |     |                      |  |
| AK                  | HUN  | 2      |     | 2          |     |                      |  |
| GVI/KGVI            | HRV  |        |     | 2          |     |                      |  |
| NDS/NDSCh           | POL  | 0,5    |     | 1          |     |                      |  |
| TLV                 | ROU  | 1      |     | 3          |     |                      |  |
| NPEL                | SVK  | 2      |     |            |     |                      |  |
| WEL                 | GBR  |        |     | 2          |     |                      |  |
| TLV-ACGIH           |      |        |     | 2 (C)      |     |                      |  |

Santé - Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

| Canto Titroda donto cano cine Briller |                              |        |        |        |        |                             |        |        |  |
|---------------------------------------|------------------------------|--------|--------|--------|--------|-----------------------------|--------|--------|--|
|                                       | Effets sur les consommateurs |        |        |        |        | Effets sur les travailleurs |        |        |  |
| Voie d'exposition                     | Locaux                       | Systém | Locaux | Systém | Locaux | Systém                      | Locaux | Systém |  |
|                                       | aigus                        | aigus  | chron. | chron. | aigus  | aigus                       | chron. | chron. |  |
| Inhalation                            |                              |        | VND    | 1      |        |                             | VND    | 1      |  |
|                                       |                              |        |        | mg/m3  |        |                             |        | mg/m3  |  |

#### Légende:

(C) = CEILING : INHALA = Part inhalable : RESPIR = Part respirable : THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié ; LOW = danger faible ; MED = danger moyen ; HIGH = danger élevé.

#### POTASSIUM TÉTRAIODOMERCURATE (II)

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent s atisfaire aux exigences des norme ISO 17733 - Valeurs Biologiques, ACGIH: 20 µg mercury/g creatinine in urine, GBR: 20 µmol mercury/mol creatinine in urine (Random), DEU: 25 µg Quecksilber/g Kreatinin Urin (keine Beschränkung) , ESP: 30 µg Mercurio inorgánico total/g creatinina en orina (Antes de la jornadalaboral), ROU: 35 µg mercur/g creatină in urină (începutul schimbului următor)

#### SODIUM HYDROXYDE

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent s atisfaire aux exigences des norme OSHA ID-121



# HI93715B-0 - Ammonia Medium Range Reagent B

du 19/02/2025 Imprimè le 25/02/2025 Page n. 6 / 13 Remplace la révision:7 (du 03/03/2023)

## RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur. Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

Il convient de veiller à ce que les niveaux d'exposition soient les plus faibles possibles pour éviter les risques d'accumulation importante dans l'organisme. Gérer l'utilisation des dispositifs de protection individuelle de façon à garantir une protection maximale (ex. réduction des délais de remplacement).

## PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III.

Les éléments suivants doivent être pris en compte lors du choix du matériau des gants de travail (voir la norme EN 374): compatibilité, dégradation, temps de perméabilité.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

#### PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie III (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

#### PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter une visière à capuche de protection avec lunettes hermétiques (voir la norme EN ISO 16321).

En présence d'un risque d'exposition à des éclaboussures ou à des projections provoquées par les opérations de travail effectuées, il est nécessaire de prévoir une protection des muqueuses (bouche, nez et yeux) afin de prévenir les risques d'absorption accidentelle. PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type B dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (voir la norme EN 14387).

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés Valeur Etat Physique liquide Couleur jaune paille Odeur inodore Point de fusion ou de congélation pas disponible Point initial d'ébullition pas disponible pas disponible Inflammabilité Limite inférieur d'explosion pas disponible pas disponible Limite supérieur d'explosion Point d'éclair pas applicable pas disponible Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition pas disponible рΗ 13,5

Viscosité cinématique pas disponible

Solubilité partiellement soluble dans

l'eau

1,3

Coefficient de partage: n-octanol/eau pas disponible Pression de vapeur pas disponible 17,5 mmHg

Densité et/ou densité relative

Densité de vapeur relative pas disponible Caractéristiques des particules pas applicable

Informations

Méthode: ASTM D1293-18 Température: 25 °C

9.2. Autres informations



## HI93715B-0 - Ammonia Medium Range Reagent B

du 19/02/2025 Imprimè le 25/02/2025 Page n. 7 / 13 Remplace la révision:7 (du 03/03/2023)

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Total solides (250°C / 482°F) 25,83 %
Propriétés explosives non applicable
Propriétés comburantes non applicable

### RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### POTASSIUM TÉTRAIODOMERCURATE (II)

Sensibilité à la lumière

#### SODIUM HYDROXYDE

Hygroscopique

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

#### POTASSIUM TÉTRAIODOMERCURATE (II)

Danger d'explosion avec: Métaux alcalins. Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec: composés halogène-halogène.

### SODIUM HYDROXYDE

Danger d'explosion/eéactions exothermiques avec : Acétone, Nitriles, phosphures, halogènes, composés halogène-halogène, Solvants chlorés, Oxyde d'éthylène, Hydrate d'hydrazine, hydroxylamine, anhydrides, Peroxydes, Acroléine, Des chlorures d'acide, Acides, acide sulfurique, sel d'argent, hydrogène peroxyde, composés nitrés organiques, Eau Métaux, Métaux légers Formation de : Hydrogène. Possibilité de réactions violentes avec : composés de l'ammonium, substances organiques combustibles, phénols Dégagement de gaz ou de vapeurs dangereux avec : persulfates, Sodium borohydrure, Oxydes de phosphore

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

## POTASSIUM TÉTRAIODOMERCURATE (II)

Fort réchauffement

#### SODIUM HYDROXYDE

Exposition à l'air, à l'humidité et aux sources de chaleur

# 10.5. Matières incompatibles

#### SODIUM HYDROXYDE

Acies forts, ammoniac, zinc, ploòb, aluminium, eau et liquides inflammables

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Informations pas disponibles

# RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

#### FR



# Hanna Instruments S.R.L.

HI93715B-0 - Ammonia Medium Range Reagent B

du 19/02/2025 Imprimè le 25/02/2025 Page n. 8 / 13 Remplace la révision:7 (du 03/03/2023)

**RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques** 

/>:

#### POTASSIUM TÉTRAIODOMERCURATE (II)

Toxicité aiguë par inhalation résorption, Estimation de la toxicité aiguë: 0,051 mg/l; poussières/brouillard. Avis d'expert- Toxicité aiguë par voie cutanée, DL50 rat: 75 mg/kg (RTECS), résorption- Sensibilisation, Une sensibilisation chez les personnes prédisposées est possible.-Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Organes cibles: Reins-Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### SODIUM HYDROXYDE

Toxicité aiguë par voie orale Symptômes: En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac. - Toxicité aiguë par inhalation Symptômes: brûlures des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire, Conséquences possibles:, lésion des voies respiratoires - Irritation de la peau, Lapin, Résultat: Provoque des brûlures. Provoque de graves brûlures - Irritation des yeux, Lapin, Résultat: Effets irréversibles sur les yeux, Provoque des lésions oculaires graves. Danger de perte de la vue! - Sensibilisation Test de patches: homme, Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau - Mutagénicité sur les cellules germinales Génotoxicité in vitro Action mutagène bactérienne (test de cellules de mammifères): test micronucléus. Résultat: négatif (bibliographie) Test de Ames Résultat: négatif

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation - aérosols / poussières) du mélange: 0,26 mg/l
ATE (Oral) du mélange: 2,50 mg/kg
ATE (Dermal) du mélange: 25,00 mg/kg

POTASSIUM TÉTRAIODOMERCURATE (II)

LD50 (Dermal): 75 mg/kg Rat

ETA (Dermal): 5 mg/kg estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP

(donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)

LD50 (Oral): 18 mg/kg Ra

ETA (Oral): 0,5 mg/kg estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP

(donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)

LC50 (Inhalation aérosols/poussières): 0,051 mg/l/4h

SODIUM HYDROXYDE

LD50 (Dermal): 1350 mg/kg Rat LD50 (Oral): 1350 mg/kg Rat

## CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Corrosif pour la peau

### LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque des lésions oculaires graves

### SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

### MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger



# HI93715B-0 - Ammonia Medium Range Reagent B

du 19/02/2025 Imprimè le 25/02/2025 Page n. 9 / 13 Remplace la révision:7 (du 03/03/2023)

**RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques** 

... / >>

### TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Risque présumé d'effets graves pour les organes

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

## RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement et il est très toxique pour les organismes aquatiques. Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est toxique pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

#### 12.1. Toxicité

POTASSIUM TÉTRAIODOMERCURATE (II)

LC50 - Poissons0,13 mg/l/96h Leuciscus idusEC50 - Crustacés0,0052 mg/l/48h Daphnia magna

SODIUM HYDROXYDE

LC50 - Poissons 45,4 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss

EC50 - Crustacés 40,38 mg/l/48h Daphnia

12.2. Persistance et dégradabilité

SODIUM HYDROXYDE

Solubilité dans l'eau > 10000 mg/l

Dégradabilité: données pas disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation Informations pas disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

POTASSIUM TÉTRAIODOMERCURATE (II)

Tout déversement dans l'environnement doit être évité

SODIUM HYDROXYDE

Effet nocif par modification du pH. Même en cas de dilution cette substance peut former des mélanges cautérisants avec l'eau.

Neutralisation possible dans les stations d'épuration. Tout déversement dans l'environnement doit être évité

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.



HI93715B-0 - Ammonia Medium Range Reagent B

du 19/02/2025 Imprimè le 25/02/2025 Page n. 10 / 13 Remolace la révision:7 (du 03/03/2023)

## RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.7 Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

### RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

La gestion des déchets résultant de l'utilisation ou de la dispersion de ce produit doit être organisée conformément aux règles en matière de sécurité au travail. Voir la section 8 pour la nécessité éventuelle d'un EPI.

**EMBALLAGES CONTAMINÉS** 

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

# RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR / RID, IMDG, IATA: ONU 2922

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (SODIUM HYDROXYDE; POTASSIUM TÉTRAIODOMERCURATE (II) )

SOLUTION

IMDG: CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE; POTASSIUM TETRAIODOMERCURATE (II))

**SOLUTION** 

IATA: CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE; POTASSIUM TETRAIODOMERCURATE (II))

SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 8 Etiquette: 8 (6.1)

IMDG: Classe: 8 Etiquette: 8 (6.1)

IATA: Classe: 8 Etiquette: 8 (6.1)



14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA:

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NON

IMDG: pas polluant marin

IATA: NON

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID: HIN - Kemler: 86 Quantités limitées: 1 lt Code de restriction en tunnels: (E)

Spécial disposition: 274
IMDG: EMS: F-A, S-B Quantités limitées: 1 It

IATA: Cargo: Quantitè maximale: 30 L Mode d'emballage: 855
Passagers: Quantitè maximale: 1 L Mode d'emballage: 851

Spécial disposition: A3, A4, A803

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

HI93715B-0 - Ammonia Medium Range Reagent B

du 19/02/2025 Imprimè le 25/02/2025 Page n. 11/13 Remplace la révision:7 (du 03/03/2023)

Informations non pertinentes

# RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE :

H1-E1

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit

Point 3
Substances contenues
Point 75

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage ≥ à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

POTASSIUM TÉTRAIODOMERCURATE (II) - (MERCURY COMPOUNDS)

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

Classification pour la pollution des eaux en Allemagne (AwSV, vom 18. April 2017)

WGK 3: Très dangereux pour les eaux

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange / des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

### **RUBRIQUE 16. Autres informations**

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Met. Corr. 1 Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1

Acute Tox. 1/2 Toxicité aiguë, catégorie 1/2
Acute Tox. 1 Toxicité aiguë, catégorie 1
Acute Tox. 2 Toxicité aiguë, catégorie 2

STOT RE 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2

Skin Corr. 1A
Skin Corr. 1B
Corrosion cutanée, catégorie 1B
Skin Corr. 1C
Eye Dam. 1
Eye Irrit. 2
Skin Irrit. 2
Corrosion cutanée, catégorie 1
Lésions oculaires graves, catégorie 1
Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2
Irritation cutanée, catégorie 2

Aquatic Acute 1 Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
Aquatic Chronic 1 Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2 Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H300+H310+H330 Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

H300 Mortel en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H330 Mortel par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

## HI93715B-0 - Ammonia Medium Range Reagent B

du 19/02/2025 Imprimè le 25/02/2025 Page n. 12/13 Remplace la révision:7 (du 03/03/2023)

### RUBRIQUE 16. Autres informations

H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- ATE / ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PMT: Persistant, mobile et toxique
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et très bioaccumulable
- vPvM: Très persistant et très mobile
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

## **BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

- 1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
- 3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
- 4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
- 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
- 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
- 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
- 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
- 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
- 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
- 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
- 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
- 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
- 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
- 15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
- 16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
- 17. Règlement (UE) 2019/1148
- 18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
- 19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
- 20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
- 21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP) 22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)
- 23. Règlement délégué (UE) 2023/707
- 24. Règlement délégué (UE) 2023/1434 (XIX Atp. CLP)
- 25. Règlement délégué (UE) 2023/1435 (XX Atp. CLP)
- 26. Règlement délégué (UE) 2024/197 (XXI Atp. CLP)



## HI93715B-0 - Ammonia Medium Range Reagent B

du 19/02/2025 Imprimè le 25/02/2025 Page n. 13 / 13 Remplace la révision:7 (du 03/03/2023)

### **RUBRIQUE 16. Autres informations**

- The Merck Index. 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

### Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

#### MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie 2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

01 / 02 / 03 / 04 / 11 / 13 / 14 / 16.